

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

THOMAS CHAPLAIN, Rédacteur en Chef.

LEGER BROUSSEAU, Editeur-Propriétaire.

FRANCE

Paris, 13 septembre.

Ce n'était pas assez de la tentative opérée par MM. Raoul Duval et Lepoutre pour fonder une droite républicaine; voici maintenant M. Cunéo d'Ornano qui, dans le *Pays*, propose la fondation d'une droite radicale. Cela paraît une plaisanterie, et pourtant M. Cunéo d'Ornano développe sa proposition le plus sérieusement du monde. A cet effet, il rappelle que dans son programme à Montmartre, M. Clémenceau a parlé d'une ratification populaire du gouvernement républicain et que M. Anatole de la Forge a produit de même un programme comprenant la révision totale de la Constitution. Se plaçant sur ce terrain, M. Cunéo d'Ornano invite les députés de l'extrême gauche à s'unir aux députés de la droite pour amener cette révision totale, qui rendrait facile la consultation populaire. Il prétend que cent cinquante députés de la droite sont prêts à le suivre dans cette voie. Par où l'on voit que l'on peut, tout en se croyant très pratique, se faire les plus étranges illusions.

On revient à parler d'un discours que M. de Freycinet aurait l'intention de prononcer dans le prochain voyage qu'il fera dans le Midi. C'est décidément Montpellier qui serait, d'après le "Siècle", la ville choisie par le président du conseil pour y faire entendre l'exposé un peu tardif de son programme gouvernemental. Cependant on aurait tort de tenir la nouvelle pour absolument certaine. Si elle se vérifiait, et si M. de Freycinet était moins infatué de sa prétendue science gouvernementale que nous a déjà valu, hélas! tant de déboires, on pourrait lui donner le conseil de ne point parler en public avant d'avoir visité à Montpellier l'évêque du diocèse, Mgr de Cabrières, esprit très large et très élevé, qui pourrait lui apprendre, même en politique, bien des choses importantes dont le président du conseil ne sait évidemment pas le premier mot. Jadis, les vrais hommes d'Etat faisaient grand cas de l'avis des gens d'église et souvent les appelaient dans les conseils du gouvernement au moment des crises les plus aigües, parce qu'on était sûr d'avoir en eux des politiques avisés et désintéressés. Il n'était même pas rare que des évêques fussent établis à demeure ministres dirigeants de la politique, et l'impartiale histoire témoigne que ce n'est pas le temps où les affaires allaient plus mal. Mais aujourd'hui nos profonds politiciens haussent les épaules à ce seul souvenir; ils ne doutent de rien, se croient capables de tout et finissent en somme par nous empêtrer dans des difficultés dont bien habile et bien fort sera celui qui nous en tirera.

La nomination de M. Herbette comme ambassadeur à Berlin a paru si étrange qu'on y a vu l'indice de tout un plan de campagne diplomatique élaboré par M. de Freycinet et

pour l'exécution duquel—tant la chose est délicate—il ne voulait s'en remettre qu'à un autre lui-même. Aujourd'hui une note de la "République Française" souffle assez brutalement sur ces interprétations, en disant que la nomination est peut-être un peu singulière, mais qu'elle ne cache aucun profond dessein. La "République Française" n'ajoute pas que M. de Freycinet en serait incapable; mais cette conclusion se dévine et en la signalant, on ne peut s'empêcher de se reporter par la pensée aux temps où, M. Gambetta ne jurant que par Freycinet, qui ne jurait que par Gambetta, la "République Française" ne jurait que par tous les deux. Que les temps sont changés! Et pourtant, des deux côtés l'on dit toujours que l'on suit la même politique. *Commedianti!*

Je vous ai dit un mot l'autre jour du curieux procès ecclésiastique qui s'est élevé entre la Compagnie de Saint-Sulpice et Mgr Fèvre, le continuateur de l'"Histoire générale de l'Eglise" de l'abbé Daras, et je vous ai dit que l'affaire devait venir à un jour fixé de la semaine dernière devant Mgr Richard, qui avait reçu à cet effet un mandat apostolique. Sauf qu'il n'y a point à proprement parler de tribunal constitué pour juger l'affaire, Mgr Richard étant, par son mandat apostolique, nanti à lui seul du pouvoir de rendre une sentence, mes renseignements étaient exacts. Seulement, Mgr Richard ayant été appelé pour quelques jours à Nantes, son diocèse d'origine, c'est seulement dans le courant de cette semaine que s'instruira et probablement que se résoudra l'affaire, pour l'édification de tous. N.

Une lettre

M. de Belcastel vient d'adresser la lettre suivante au "Messager de Toulouse," à propos du pétitionnement contre le projet de loi Goblet sur l'Instruction primaire. Son éloquent appel aura certainement de l'écho dans toute la France :

Montgey, 25 août 1885

"A Monsieur le rédacteur en chef du Messager de Toulouse"

Monsieur le rédacteur en chef,

Déjà, sous diverses formes, vous avez protesté contre le projet de loi en discussion dans les Chambres sur l'Instruction primaire. Permettez-moi de vous demander la publication dans vos colonnes de la lettre que j'ai l'honneur aujourd'hui de vous adresser.

Ce projet, ne nous lassons pas de le redire, est une atteinte nouvelle et profonde à la conscience, à la foi, à la liberté. Non seulement il chasse de toutes les écoles communales les instituteurs et les institutrices congréganistes, quel que soit le vote, favorable ou contraire, des conseils municipaux, sans en tenir aucun compte; mais encore, au détriment des écoles libres, il constitue en faveur de l'école communale, ainsi laïcisée de force

un privilège exorbitant. Car il maintient pour le maître de l'Etat et supprime pour le maître chrétien et libre la faculté accordée maintenant à tous les deux de satisfaire à la loi militaire par l'engagement d'enseigner dix années.

Le but évident de cette mesure, aussi anti-égalitaire qu'anti-libérale, n'est rien moins que de tarir les sources de l'enseignement libre, et de faire de l'enseignement officiel un monopole effectif, de telle sorte qu'en face de l'école sans Dieu il n'y ait presque plus d'écoles chrétiennes. C'est le joug maçonnique pesant sur la tête de nos enfants pour en faire les captifs de l'impie.

C'est une aggravation funeste au régime actuel, par lui-même déjà mauvais. Pour l'immense majorité du peuple des campagnes, en effet, qui n'a point d'école libre à sa portée, c'est la condamnation nécessaire à l'école laïque. Or, voulez-vous savoir ce que pèse cette condamnation? Il y a quelques mois, le mari d'une institutrice déshonorée et enlevée une fille de treize ans; le péril existait, le père le savait, et voici l'effrayante réponse adressée par lui au juge qui l'interroge en écoutant sa plainte :

"Oui, je connaissais les tentatives de séduction. Mais que voulez-vous? Faute d'autre, cette école était obligatoire. Je ne pouvais retirer ma fille."

Et quand l'école libre est proche, savez-vous comment la liberté est souvent entendue?

Une pauvre femme, assistée par le bureau de bienfaisance, retire son enfant de chez les frères pour le conduire à l'école laïque. Ils pleurent tous les deux et l'enfant résiste : "Mon fils, lui dit la mère, il faut bien aller là; sans cela on nous supprimerait le pain.—Mère, dit l'enfant, je mangerais moins de pain, et j'irai à l'école où l'on apprend le catéchisme."

Tout à l'heure, père indigne et fille infortunée! Ici, heureuse mère, héroïque enfant : partout le despotisme implacable. Que penser des lois qui donnent lieu à de tels combats, entre la conscience d'un côté, de l'autre la faim et l'infamie?

Le projet de loi, qui ferait pire encore cet état de choses en le rendant plus général, n'a pas été voté avant les vacances. Il faut profiter de ce délai.

Tout ceux qui veulent sauver leurs enfants du monopole de l'enseignement officiel doivent avoir aussi à cœur de signer et de faire signer la pétition que vous avez déjà recommandée dans vos colonnes. Cette pétition est indépendante de toute question de forme gouvernementale, et tout son esprit est dans ces trois lignes :

"Nous demandons que la religion reprenne sa place dans l'école."

"Nous demandons que les instituteurs soient vraiment les représentants des pères de famille."

"Nous demandons que les conseils municipaux puissent choisir entre les instituteurs laïques et les congréganistes."

La pétition est une arme absolue et légale. Elle a toute la valeur

morale d'un suffrage plus universel encore que celui de l'urne électorale, puisqu'il comprend le suffrage des femmes. Depuis qu'on a versé leur sang, on a perdu le droit de dédaigner leur signature. C'est le sceau du foyer.

Toute personne majeure peut signer. Celle qui ne sait pas fait une croix, et deux témoins signataires en certifient la sincérité.

Le peuple, quand on va lui parler et qu'on prend la peine de la lui expliquer, est très sympathique à cette pétition. Celui qui écrit ces lignes en a fait l'expérience et appelle à la faire tous ceux qui aiment vraiment le peuple. L'arme du pétitionnement vaudra ce que vaudra leur zèle : beaucoup, si l'on signe beaucoup. Il y a cinq ans, elle fit reculer un article de loi proscripateur. Aux défis que la Révolution peut jeter à la conscience du pays il y a des bornes.

Quoi qu'il arrive, nous aurons fait notre devoir.

Veuillez agréer, monsieur le rédacteur, l'expression de mes sentiments de considération distinguée.

GABRIEL DE BELCASTEL.

ROME

Le Saint-Siège et la France par rapport à la légation pontificale en Chine. Mgr Agliardi.—Langage de la presse libérale italienne.—Le ministre des cultes italiens et la Compagnie de Jésus.—Dilapidation des biens ecclésiastiques.—Un drame blasphématoire.—Décret concernant le Rosaire.

Rome, 5 septembre.

L'affaire de l'envoi d'un représentant pontifical en Chine est heureusement terminée, et une entente cordiale existe à ce sujet entre la France et le Vatican. En effet, au commencement de cette semaine S. Em. le secrétaire d'Etat a remis à l'ambassadeur de France près le Saint-Siège, une note dans laquelle sont déterminées, d'accord avec la France, les attributions et la qualité du représentant du Saint-Siège. Ce représentant aura le titre de légat extraordinaire en mission temporaire. Pour tout ce qui touche aux intérêts spirituels il exerce librement son pouvoir; quant aux affaires qui ont quelque relation avec le protectorat, le légat apostolique s'entendra avec le ministre de France et chacun en référera à son propre gouvernement.

Par cet accord le Saint-Siège a heureusement terminé toute la question à la satisfaction de la France et il a de nouveau montré combien était grand son esprit de conciliation. Si le gouvernement français ne méritait point cette condescendance du Saint-Père, on peut dire que la France catholique se l'est méritée et certainement tous les catholiques de ce noble pays seront fiers de cette marque d'égards envers eux. Dans toute cette affaire, Léon XIII a agi avec autant de tact que de prudence. Insulté par les organes libéraux, il aurait pu se montrer plus sévère, mais dès qu'il a vu que le sentiment national des catholiques serait blessé

s'il agissait contre le gouvernement qui domine en France, il a décidé qu'il fallait mettre à l'exécution de son dessein les plus grands ménagements possibles. De son côté, le gouvernement français a montré quelque bonne volonté et dès lors l'accord a été facile. Quoique le titulaire de la légation de Pékin ne soit pas encore officiellement nommé, il est à peu près certain que ce sera S. G. Mgr Agliardi, dont le nom est bien connu.

Ancien professeur à la Propagande Mgr Agliardi a été envoyé en 1884 en qualité de délégué apostolique dans les Indes orientales. C'était une mission honorable, mais difficile. Mgr Agliardi, aidé par la haute sagesse et par l'incomparable clarté de Léon XIII, a pu faire régler dans les Indes la difficile question du protectorat portugais dont le Concordat a été signé il y a quelques temps.

Mgr Agliardi, revenant de l'Inde pour rétablir sa santé, vient de passer quelque temps en Suisse; il se trouve présentement dans son pays natal, près de Bergame, et y attend les ordres du Souverain Pontife pour entreprendre un nouveau voyage en Orient. On espère que l'esprit de prudence, le tact et la sagesse de Mgr Agliardi serviront heureusement en Chine et amèneront les meilleurs résultats. L'action de Mgr Agliardi sera d'ailleurs très simple, il verra et étudiera sur place quelle doit être son action religieuse, il ira d'accord avec le ministre de France à Pékin pour les affaires qui touchent au protectorat. Ce ne sera donc pas une enquête sur le protectorat que fera Mgr Agliardi, comme l'a dit la "République Française", le protectorat n'est nullement mis en question et continue à s'exercer comme auparavant.

L'entente du Vatican avec la France ne fait pas les affaires de nos libéraux italiens, aussi l'*Opinione*, qui croyait déjà à une prochaine rupture et s'en réjouissait, ne sait plus que dire de dépit. Elle publie un long article qui dénature absolument la noble attitude du Saint-Siège vis-à-vis de la France.

Le *Corriere di Roma* est plus sensé. Il reconnaît l'influence du missionnaire catholique et l'utilité des missions; il conseille à l'Italie de favoriser les missions, de se rapprocher à cet effet du Vatican. "Voilà le terrain de la concorde, dit-il, si nous ne sommes pas une nation absolument fermée à la vie politique et réfractaire à la fortune."

Le bref du Saint-Père aux jésuites a eu pour effet d'irriter la susceptibilité de nos libéraux et surtout du ministre Tajani, qui a pris aussitôt des mesures draconiennes contre les membres de la Compagnie de Jésus. Ayant appris qu'un curé de Florence logeait chez lui quelques jésuites, il lui a fait enjoindre d'avoir à les mettre à la porte. Le curé s'étant refusé d'obtempérer à cet ordre, le ministre des cultes a aussitôt séquestré les rentes de la paroisse. On ajoute même que le ministre vient d'envoyer une circulaire aux préfets pour leur de-

mander une nouvelle statistique des jésuites, savoir où ils s'assemblent, quelles maisons ils fréquentent, quelle est leur action sur l'éducation, sur la presse, etc. Quelques-uns de nos ministres italiens semblent vraiment pris d'une nouvelle rage anticléricale.

Bien mal acquis ne profite pas, dit un vieux proverbe et c'est bien le cas de le répéter en Italie. On a confisqué les biens de l'Eglise, on s'est emparé des couvents, on a vendu les immeubles à l'enchère pour des prix ridicules, et malgré cela le fisc n'a rien encaissé, au point qu'un journal libéral nous dit : "Nous n'avons abouti qu'à une dilapidation insensée et ruineuse pour l'Etat, en même temps qu'à un retour à l'antique mainmorte désignée sous des noms divers dans les livres du cadastre." Tout s'en est allé en fumée, l'administration a absorbé 45 millions et les lots qui restent ne trouvent plus d'acheteurs.

A Vérone, S. Em. le cardinal Casonna a dû s'élever dans sa ville épiscopale contre la représentation d'un drame intitulé *L'Uomo*, dans lequel la divinité de Jésus-Christ était indigne d'être représentée. Le questeur de Vérone n'a point voulu empêcher la représentation du drame, en prétextant qu'il ne renfermait rien de contraire aux lois civiles. Le cardinal a interdit aux fidèles d'assister à ces représentations, mais, depuis, la presse libérale ne cesse de l'attaquer impunément. Le blasphème est à l'ordre du jour dans l'Italie révolutionnaire, qui prétend avoir donné la liberté à l'Eglise.

Un décret "urbis et orbis" de la S. Congrégation des Rites exhorte les fidèles du monde entier à continuer les exercices de dévotion du Rosaire jusqu'à ce que des temps meilleurs soient venus pour l'Eglise, et que le Souverain Pontife ait recouvré sa liberté. On récitera donc le Rosaire dans toutes les églises pendant le mois d'octobre, devant le Saint-Sacrement exposé, comme le Saint-Père l'a déjà prescrit par Son Encyclique *Supremi Apostolatus*.—V.

Il y a soixante-trois paroisses catholiques dans la ville de New-York. Elles se répartissent comme suit entre les différentes nationalités :

Canadiens,	1
Polonais,	1
Bohémiens,	1
Français,	1
Nègres,	1
Italiens,	2
Allemands,	11
Parlant l'anglais,	45

Cinquante paroisses sont administrées par le clergé séculier et onze par le clergé régulier. Ce dernier, comprend un Dominicain, un Pauliste, un Père de la Miséricorde, deux Rédemptoristes, et quatre jésuites. On estime la population catholique de l'archidiocèse de New-York à 700,000 âmes.

Feuilleton du COURRIER DU CANADA

2 Octobre 1886 — 82

LE CAPITAINE PHEBUS

(Suite)

Si nous ne venons pas vous tirer de votre cache, sortez du bois par l'autre côté; dans le lointain vous apercevrez le clocher de Javémé; piquez dessus, et attendez-nous à l'auberge des *Quatre Ecus*. Le tout est de dépister les galopins, et j'en m'en charge.

Les choses se passèrent comme l'avait indiqué Brulart. En approchant de Beaucé, Phébus et Bobinet se jetèrent sous bois et s'y blottirent.

Brulart et Simonnet poursuivirent leur route, et comme le commandant de l'*Aleçon* l'avait prévu, non loin de Fourgères ils furent rejoints par le groupe de cavaliers, d'aspect militaire.

Ils étaient cinq, et l'un d'eux qui chevauait à leur tête, cria rudement à Brulart et Simonnet d'arrêter.

—Vous entendez? dit l'ancien dragon.

—J'entends, répondit l'ancien corsaire.

—Arrêtons-nous?

—Non.

—Hum!... fit Simonnet, qui venait de tourner la tête.

Les cinq cavaliers avaient mit le pistolet au poing.

—Arrêtez-vous, mille diables? cria de nouveau le chef, en éperonnant furieusement sa monture.

—Arrêtons-nous? demanda encore Simonnet.

—Non! répondit Brulart d'une voix de stentor.

—Fou! commanda le chef.

—Baissons-nous, dit Simonnet.

Une volée de balles siffla au dessus de sa tête et de celle de son compagnon.

—Patience! grommela Brulart en poussant désespérément son cheval.

—Hum!... fit Simonnet.

Les cavaliers venaient d'armer leur deuxième pistolet.

—Pour la dernière fois, cria leur chef, voulez-vous faire halte et me répondre?

—Patience, répéta Brulart en filant à fond de train.

—Fou! hurla le chef.

Nouvelle volée de balles, non moins inoffensive que la première.

—Attention au commandement!

dit alors le capitaine de l'*Aleçon* en ralentissant son allure.

—J'y suis! répondit Simonnet.

—La bride aux dents, un pistolet à chaque poing, volte-face et charge à fond!

—Bravo! rugit l'ancien dragon.

Aussitôt dit, aussitôt fait.

Les poursuivants n'étaient plus qu'à soixante pas, lorsqu'ayant lâché leur deuxième coup, ils virent soudain les poursuivis se retourner et venir droit sur eux, pistolets braqués.

Ces quatre canons leur produisirent une impression si fâcheuse qu'ils voulurent tourner précipitamment casaque, ce que le chef fit si malheureusement qu'il alla rouler dans le fossé sous sa monture. Quant à ses acolytes, ils prirent le mors aux dents avec un ensemble qui fit l'admiration du ci-devant dragon.

Brulart et Simonnet les menèrent vivement ainsi jusqu'aux approches de Beaucé, et les quatre fuyards durent passer, la tête basse, sous le feu des quolibets de Phébus et Bobinet qui, en entendant les coups de feu, vivement étaient revenus sur leurs pas.

—Bien des choses chez-vous! cria Brulart d'une voix caustique aux malheureux estafiers.

—Deux contre quatre! lui dit gaiement Phébus. A la bonne heure, voilà une honnête victoire!

—Ils étaient même cinq, monsieur le comte.

—Et le cinquième, où est-il?

—Il est... bien mal en point, à un quart de lieue d'ici, et l'humanité nous commande d'aller à son aide.

—Allons!

Le fait est que le pauvre homme, toujours gisant dans le fossé qui bor-

dait la route, était à peu près asphyxié par le poids de son cheval, lequel paraissait être dans un état non moins piteux.

Simonnet et Bobinet eurent toutes les peines du monde à déplacer la bête pour dégager l'homme, qui gémissait en faux bourdon et semblait près de réciter son dernier *Miserere*.

—Où souffrez-vous? lui demanda Phébus avec intérêt.

—Partout.

—Avez-vous quelque membre rompu?

—Tous, je crois bien.

—Nous allons vous envoyer un brancard.

—Grand merci.

—Vous êtes dans un triste état, mon cher monsieur, dit Jean Brulart, mais, entre nous, vous ne l'avez pas volé. On ne tire pas sur des Français comme sur des lapins, tonnerre de Brest! Au fait, qui êtes-vous et que nous voulez-vous?

—Denis Paulin, exempt de police.

Si vous aviez fait halte quand je vous y ai invités, tout cela ne serait pas arrivé.

—Soit! Mais encore une fois qu'est-ce que vous nous voulez?

—Je voulais m'assurer que vous n'étiez pas un prisonnier d'Etat qui s'est sauvé de la Bastille avec la complicité d'un geôlier.

—Le nom de ce prisonnier, pouvez-vous le dire?

—Certainement! Phébus de Chas-

teaugalard, comte de Villeneuve. M. le cardinal a promis une grosse récompense à qui le ramènerait, et, ma foi! vous comprenez...

—Je comprends, dit Phébus en souriant.

Depuis un instant, l'exempt Paulin n'articulait plus les mots qu'avec peine; il était extrêmement pâle; étendu sur le talus, il ferma les yeux et perdit connaissance. Tandis que Bobinet lui mouillait le front et les tempes avec l'eau fraîche du fossé, Phébus et Brulart partirent du côté de Fourgères pour aller chercher du secours.

Simonnet resta près du poète qui, bientôt, emporté par la muse, oubliant son rôle bienfaisant, les yeux perdus dans l'azur du firmament, inonda machinalement et consciencieusement le pauvre évanoui de toutes les bourbes du fossé.

Bobinet remuait les lèvres comme un barde qui appelle et sent venir l'inspiration, et, tandis qu'il voyait littéralement Denis Paulin, il se prit à murmurer dans une sorte d'extase :

O céleste ambrosie,
Divine poésie,
Dans les plus grands revers
Tu mets un rayon rose :
Foin de la vile prose !
Gloire éternelle aux vers !...

Simonnet salua d'un rire formidable cette intempestive improvisation; mais, pour être poète, Bobinet

n'en était pas moins pratique : le ci-devant geôlier explora soigneusement les poches de l'exempt toujours évanoui, et lut sans scrupules tous les papiers qu'il en retira.

D'abord, cette lettre de cachet :

"De par le Roy. Il est enjoint au sieur Paulin, exempt de police, d'appréhender au corps, partout où il le rencontrera, et réintégrer aux prisons de la Bastille le sieur Phébus de Chasteaugalard, comte de Villeneuve."

"Par le Roy"

"LE CARDINAL DE RICHELIEU."

Puis cet ordre du ministre :

"De par le Roy. Il est enjoint à tous les gens du Roy, et généralement à tous les fidèles sujets de sa Majesté, de prêter main-forte au sieur Paulin, exempt de police, d'accéder à toutes ses réquisitions et de lui faciliter sans nul retardement l'accomplissement de la mission dont il est chargé."

"Par le Roy,"

"LE CARDINAL DE RICHELIEU."

Enfin cinq passeports au nom de Denis Paulin et de ses quatre estafiers, pareillement signés du ministre, mais où l'on avait eu la précaution de laisser en blanc le lieu de destination.

(A suivre)

SOMMAIRE

France
Une lettre
Rome
FEMME ON — Le capitaine Phébus
A l' "Etendard"
Une revue politique
La question Bulgare
Echos & nouvelles
Guide des voyageurs — Voir 4^{ème} page

ANNONCES NOUVELLES

Chemin de fer du lac St-Jean — J G SCOTT
Avis aux entrepreneurs — A Gobeil
1885 — Behan Bros
Heintzman & Cie — Bernard & Allaire
Instituteur disponible — N Lacoste
Cartes — Behan Brothers

CANADA

QUEBEC, 2 OCTOBRE 1886

A "L'ETENDARD"

Le directeur de l'Etendard a été vivement blessé des observations que nous nous sommes permises l'autre jour, à son adresse, et il nous le témoigne dans un article qu'il a essayé de faire aussi blessant que possible.

Il use de son droit de défense, et nous n'avons rien à y redire. Nous n'avons ni le goût, ni le loisir, en ce moment, d'entamer une polémique personnelle avec notre confrère. Mais nous tenons à rectifier son interprétation de nos paroles. Il dit: "Ainsi décrite sur les intentions des autres M. le rédacteur du Courrier". Nous n'avons nullement mis en cause les intentions du directeur de l'Etendard. Nous avons constaté, dans ses écrits, un parti pris de colère, d'injustice, d'aigreur, de critique amère, une propension fâcheuse à l'invective virulente, qui affligent un grand nombre de ses amis sincères, et nous l'avons dit à haute voix. Voilà notre crime.

Pour nous en faire repentir, M. Trudel croit bon de reproduire, sous une forme amplifiée, cet excellent cliché: que nous sommes le gendre de notre beau-père. Il parle de nos intérêts de famille, de notre pot-au-feu, etc. D'après lui, "M. Chapais a toujours eu le rare bonheur de n'avoir à défendre que des principes en harmonie parfaite avec les intentions de son pot-au-feu. Ses convictions l'ont toujours tenu rivé bien solidement du côté du plus fort et elles n'ont jamais contrarié les intérêts politiques de ceux de sa famille."

M. Trudel sait mieux que personne que nos convictions nous ont souvent poussé du côté le plus faible, et aussi du côté le plus impopulaire. Mais il lui convient de l'oublier, dans son accès de mauvaise humeur. Quant aux "principes en harmonie parfaite avec les intentions de notre pot-au-feu," ces principes ont été presque toujours ceux que M. Trudel défendait lui-même à sa manière, et ils étaient d'un ordre assez élevé pour n'avoir rien à faire avec le pot-au-feu.

M. Trudel parle de certain défaut qui porte un homme:

"1. A se désintéresser prudemment de la lutte dès qu'il y a quelque danger personnel."

"2. A tourner le dos à l'ennemi au plus fort de la mêlée."

A cela nous ne répondons qu'un mot. Notre passé, tout court qu'il soit, nous met à l'abri de ces imputations calomnieuses. Dieu merci! depuis que nous tenons une plume, les dangers personnels ne nous ont pas effrayé. Nous nous sommes exposés aux coups sans compter. Nous avons accepté, et provoqué vingt fois la bataille pour les causes qui nous semblaient justes, et l'ennemi, quel qu'il fut, nous a toujours vu face à face.

Aujourd'hui, les vicissitudes politiques veulent que nous combations des hommes qui hier étaient à nos côtés. Nous le regrettons; mais il n'y a pas de notre faute. Ce n'est pas nous qui les avons quittés. Nous restons dans le camp où nous avons grandi, à l'ombre du drapeau qu'on nous a appris à défendre depuis que nous avons l'âge d'homme. Dans la lutte actuelle nous continuons, suivant la mesure de nos forces, une

tradition de trente ans. Nous restons fidèles à des souvenirs chers et sacrés.

Nous obéissons aux enseignements de toute une vie militante, dont nous conservons pieusement la mémoire, et à la lumière de laquelle nous avons appris que, quels que soient les mécontentements et les erreurs qui peuvent se produire dans les rangs de l'armée, il n'est jamais permis à un soldat d'ouvrir à l'ennemi traditionnel les portes de la place.

Voilà toute la réponse que nous ferons à la charge de l'Etendard. Nos lecteurs nous pardonneront le mouvement d'émotion qui nous a dictés ces dernières lignes. Nous avons cédé à l'entraînement des souvenirs. Mais on nous rendra le témoignage que nous entretenons rarement le public de nos sentiments et de notre personne.

UNE REVUE POLITIQUE

XIX

M. MERCIER ET LA COALITION (suite et fin).

En 1882, M. Mousseau, devient premier ministre à Québec. Il fut élu dans le comté de Jacques-Cartier contre M. Descarries, grâce à la sympathie que lui témoignait le chef de l'opposition, M. Mercier. On M. Mercier travailla secrètement pour M. Mousseau et se servit, entre autres émissaires, de MM. G. E. Phaneuf et Aurélien Cauchon. Ce dernier, un libéral dans toute la force du mot, eut d'abord des scrupules de donner son appui pour le chef du parti conservateur en cette province; mais M. Mercier se chargea de le rassurer en lui disant que ce serait une honte pour les électeurs du comté de Jacques-Cartier d'élire un petit programiste de l'ordre du Grand-vicaire Trudel, et il ajoutait:

"Comme vous êtes porteur de lettres de ce genre auprès des électeurs, je vais vous signer un certificat qui vous donnera beaucoup de force auprès de nos amis. Ce certificat vous sera d'une grande utilité, car les électeurs verront bien que nous ne voulons pas de Descarries."

En effet M. Mercier signa le certificat suivant:

Mercier, Beausoleil et Martineau, Avocats.

No 55 rue St-Jacques
Montréal, 21 août 1882.

"Je connais bien M. Aurélien Cauchon et je sais qu'il est citoyen aussi honnête qu'il est libéral dévoué. J'ai la plus grande confiance en lui et je suis convaincu qu'il a la mérite."

[Signé] HONORÉ MERCIER.

M. Mercier fait par là les yeux doux à M. Mousseau. Il pense encore à la coalition; il veut devenir ministre sous un autre chef conservateur. M. Mousseau devra sans aucun doute lui témoigner sa reconnaissance pour une aide aussi chaleureuse et aussi cordiale.

Pour ne pas effrayer ses amis, M. Mercier fit offrir son ours au parti conservateur par un de ses journaux, la défunte Concorde des Trois-Rivières, la machine à M. Turcotte, journal rouge comme il en faut jamais.

"Pour sauver la province, disait la Concorde le 25 août, il faut des hommes de cœur et des hommes capables de se mettre au-dessus des préjugés de parti et de coterie pour ne penser et ne travailler qu'au salut du pays. Il faut l'union des partis par leurs chefs."

"Quand le premier ministre de la province se sera entouré d'hommes aussi distingués que MM. Mercier et Langelier, quand... alors il aura accompli une grande œuvre; le succès ne lui fera pas défaut, car il aura pour lui le grand parti des honnêtes gens..."

Voyant que l'affaire ne marchait pas assez vite, M. Mercier se mit en relation avec M. Sénécal, le chef de la caverne des quarante voleurs, suivant le qualificatif de l'honorable M. Laurier. Voici comment M. Dansereau raconte les nouvelles démarches de M. Mercier pour arriver à la coalition.

C'est le 28 juillet 1882, un vendredi, que M. Chapleau reçut à Québec, de sir John A. Macdonald, l'offre d'un portefeuille à Ottawa. Quelques intimes connurent la chose à Montréal, et dans une rencontre toute fortuite chez Victor ce jour même, MM. Sénécal et Mercier parlèrent encore coalition. Deux heures plus tard, M. Sénécal avait une sérieuse attaque de maladie et il dut garder la chambre pendant plusieurs jours. Quelque

temps après je rencontrai M. Mercier, qui m'exprima sa surprise de voir que M. Sénécal ne donnait aucune suite à cette conversation. J'ignorais cette entrevue et ma curiosité en fut d'autant plus piquée que M. Mercier avait dit aux électeurs de Saint-Hyacinthe, l'année précédente, qu'il ne s'allierait jamais à des hommes comme M. Sénécal.

J'étais encore à me demander quel coup de vent venait de passer quand M. Sénécal, qui avait pris du mieux, me demanda de continuer cette entrevue. Je me rendis chez M. Paul Decazes, beau-frère de M. Mercier, à Québec, lundi 14 août, et j'eus une longue conversation avec M. Mercier; le mercredi 16 août, j'eus deux autres entrevues avec M. Mercier à la même place. J'étais satisfait de nos délibérations et l'entente me parut suffisamment établie pour que je me crusse justifiable de référer la chose à MM. Chapleau et Mousseau. Je télégraphiai à M. Sénécal pour savoir où je rencontrerais ces messieurs; il me répondit:

"Montréal, 18 août 1882."

"C. A. Dansereau,

"Cacouna.

"Impossible pour ce soir; les deux engagés dans leurs comités. Je descends ce soir et j'aurai le jour fixé par eux avant mon départ."

"L. A. SÉNÉCAL."

Ne pouvant aller à Montréal, je mis alors par écrit le résumé de nos délibérations et je l'envoyai à MM. Chapleau et Mousseau, qui l'ont encore. Tout resta là jusqu'au 28 août, quand je reçus la dépêche suivante:

"Montréal, 28 août 1882."

"C. A. Dansereau,

"Cacouna.

"When and where shall see you."

"HONORÉ MERCIER."

Sur ma réponse que je montais à Québec, je reçus immédiatement le second télégramme suivant:

"Montréal, 28 August 1882."

"Will be at Decazes to morrow morning."

"HONORÉ MERCIER."

En arrivant à Québec, j'apprends de M. Sénécal que M. Mousseau ne voulait pas de coalition. J'en fus vivement peiné, car je trouvais la base des arrangements satisfaisants. Je me reprochai alors d'être entré aussi vivement dans la question et de paraître avoir pris des moyens déloyaux pour endormir les libéraux pendant les élections de MM. Mousseau et Chapleau, et même les déterminer à travailler pour M. Mousseau. C'est sous le coup de cette responsabilité que je me suis cru tenu à faire plus que dans d'autres circonstances pour protéger M. Mercier contre toute attaque provenant de cet incident. Je regrette qu'il ait été le premier à rompre le silence sur ce point et à me forcer à songer que je me dois maintenant à mes amis et à moi-même. J'ai toujours admiré la magnanimité de M. Mousseau qui, harcelé constamment par M. Mercier, soit en Chambre, soit sur les hustings, n'a jamais voulu écraser son adversaire avec cette révélation qu'il avait refusé de le prendre dans son cabinet.

Le champ politique est un jeu d'échecs; les bons joueurs jouent pièce contre pièce; j'avais pourtant fait prévenir M. Mercier par des amis communs qu'il ne gagnerait rien à faire du capital politique avec la prétention qu'il avait refusé d'accepter un portefeuille dans le cabinet Chapleau, parce que M. Mousseau était en état de dire en revanche que lui M. Mercier, s'était déclaré prêt à entrer dans le cabinet Mousseau et que c'est le premier-ministre qui l'a refusé.

Je puis ajouter, puisque M. Mercier fait passer mes amis pour avoir sacrifié le Conseil Législatif, qu'en août 1882, M. Mercier acceptait le Conseil Législatif en le remodelant simplement.

C'est à regret que je dois laisser transpirer le résultat de conversations privées; mais parmi le choix à faire, on ne m'a pas laissé celui du silence.

ARTHUR DANSEREAU.
Montréal, 15 septembre 1883.

Le témoignage de M. Dansereau n'est pas très flatteur pour M. Mercier et prouve clairement que le grand chef du parti libéral a voulu tourner au bleu comme en 1879, 1880 et 1881, mais que la coalition n'a pas eu lieu, parce que M. Mousseau n'a pas voulu de M. Mercier.

Le Courrier de Saint-Hyacinthe a publié dernièrement un document important, ignoré du public jusqu'aujourd'hui et qui jette une lumière bien éclatante sur le célèbre projet de coalition de M. Mercier. C'est la base des arrangements intervenus entre M. Mercier et M. Dansereau. Nous livrons ce document à la méditation des électeurs de la province de Québec en général, et aux libéraux en particulier:

RÉSUMÉ DE NOS ENTRETIENS

—Lundi le 14 août avec Mercier.
—Mercredi matin, 16, avec Mercier.
—Mercredi soir, 16, avec Mercier et Langelier.

Mercier et Langelier sont prêts à entrer sur le programme suivant:

10. Retranchements et économies;
20. Better terms à obtenir d'Ottawa;
30. Mise à l'étude d'un plan pour améliorer le Conseil.

40. Sont prêts à rectifier toutes irrégularités dans l'arbitrage et donner à McGreevy le bénéfice du doute; consentent à référer la chose aux tribunaux.

50. Mercier veut être procureur général.

60. Langelier est prêt à aller au Conseil.

70. Acceptant le personnel suivant:

Mousseau—Premier et chemins de fer ou travaux publics.
Wartelle—Trésorier.
Blanchet—Travaux publics ou Secrétaire.
Lynch, Instruction publique ou Travaux publics.

2. Mercier—Procureur Général.
Langelier—Terres Couronne.

Questions.—Vaut-il mieux avoir un septième ministre sans portefeuille?

Langelier croit que ça fera crier. Mieux vaut créer légalement ce septième portefeuille.

Si Langelier reste seul au Conseil nos amis conservateurs le suivront-ils?

POUR—Beaudry, Starnes, ou remplaçant, Couture, Ferrier, Gérin, Hearn, De LaBruère, Lacoste, Proulx, Prudhomme, Rémillard, Roy, Savage ou représentant, Webb, Wood Panet ou représentant, Dostaler.—17. CONTRE—Archambault, de Boucherville, Bryson, Dionne, Gingras, Lavolette, Ross.—7.

Mercier et Langelier insistent pour une prompt décision, afin d'empêcher contestation dans Terrebonne et Jacques-Cartier.

Seront vendredi soir à 9½ hrs à Montréal pour avoir une entente définitive avec Mousseau, Chapleau et Sénécal.

Mercier croit qu'il aura l'élément Thibault et la Patrie contre lui, mais est prêt à leur faire face; il est sûr d'entraîner ses amis en Chambre. Joly s'abstiendra; Irvine aidera.

Si l'on veut faire résigner le père Panet, il faut augmenter le salaire de Panet Larue, son petit-fils, à la donation. Il avait consenti sous McKenzie, mais McKenzie a refusé l'augmentation.

Nemmer Starnes sénateur à la place de Trudel.

Est-il possible de nommer Dionne à la place de Fabre ou lui promettre la place de Price?

PROJET DE PROGRAMME

10.—Rétablissement des Finances.

10. Par économie dans la législation.

20. " " " le service public.

30. Better terms d'Ottawa.

20.—Encouragement.

10. Aux chemins de fer.

Par sage distribution des terres.

Par efforts auprès du gouvernement fédéral.

20. Aux fabriques de sucre par subsides.

30. Aux bœurreries et fromageries par professeurs.

30.—Reorganisation chambres des arts et d'agriculture.

40.—Création d'un bureau d'examen pour le service civil et pour admettre à l'étude de toutes les professions.

50.—Création d'un Treasury board.

60.—Codification.

70.—Mines.

AMÉLIORATIONS DANS LES FINANCES

Le Treasury board devra réorganiser tous les départements, Réduction publique. \$100 000

Par exemple: 1 seul protonotaire à Montréal etc. 25 000

Par exemple diminuer prix des contrats pour maison de réformes et aliénés de... 25 000

Abolition du greffier en loi; remplacé par les employés du Procureur Général.

Abolition du greffier en chancellerie, remplacé par le greffier du Conseil.

Abolition du messager en chef, remplacé par le Sergent d'armes.

Renvoi de la plupart des messages qui devraient être remplacés par des enfants.

Un seul bureau de comptabilité et de papeterie pour tous les départements et la chambre.

Supprimer le bibliothécaire et ses employés, les employés de l'Instruction publique pouvant les remplacer.

L'imprimeur de la Reine et le greffier des impressions ne devraient être qu'un.

Abandonner Spencer-Wood, diminution par année. 125 000

Installer le Lieutenant-Gouverneur dans l'ancienne maison du gouvernement.

Vendre les terrains des Jésuites à Québec. 100 000

(Pour éviter difficultés religieuses laisser le produit comme fonds spécial.)

Vendre le terrain de l'Ecole Normale. 150 000

Vendre Spencer-Wood au gouvernement fédéral ou obtenir en échange d'autres terrains, soit. 30 000

Revenu annuel 280 000

Total annuel 14 000

\$149 000

A. DISCUTER:

L'un des projets pour le Conseil—Conseil législatif:

Fusion du Conseil avec l'assemblée.

Les Conseillers auront droit de discussion sans vote.

Le Conseil aura son comité des

billets privés, et si l'on appelle de ses amendements en chambre les Conseillers auront droit de vote sur ces amendements.

Le nombre sera maintenu à 24; mais le gouvernement n'en nommera que 12 à vie, sans divisions territoriales.

Les 12 autres seront nommés comme suit pour 5 ans:

2 par le barreau.
1 par les notaires.
2 par la chambre d'agriculture.
1 par la presse.
1 par les médecins.
2 par la chambre des arts.
2 par les universités et collèges.
1 par les compagnies de chemins de fer et navigation.

Ce projet permettrait de supprimer toutes les dépenses du Conseil, excepté l'indemnité.

On accepterait également, si le plan ci-dessus est refusé, l'existence d'une chambre haute séparée, avec quelques modifications, (l'abolition des divisions territoriales par exemple) ou n'importe quoi.

Montant ci-dessus. \$149 000

Better terms possibles d'Ottawa par année. 150 000

Réductions dépenses du Conseil. 20 000

par année. \$319 000

Pourquoi ne pas augmenter les licences d'auberges de. \$ 50 000

\$369 000

(sous prétexte d'entrer dans le mouvement de la tempérance, en décourageant les buvettes de bas étage.)

Perfectionner organisation de Police du Revenu dans toute la province.

Il est donc prouvé, par tous les documents que nous avons publiés depuis quelques jours, que M. Mercier n'a cessé de rechercher la coalition avec les chefs conservateurs depuis 1879.

Malheureusement encore pour M. Mercier, M. Mousseau cessa d'être le premier ministre de la province de Québec pour faire partie de la magistrature et fut remplacé par l'honorable M. Ross. Alors plus de coalition possible. M. Mercier, se voyant dans l'impossibilité de faire de la politique payante avec les conservateurs entra en fureur, contesta l'élection de M. Mousseau qu'il avait favorisée, perdit sa couleur rouge-bleu et prit une teinte rouge-écarlate jusqu'à l'exécution de Louis Riel, alors qu'il devint libéral-national. Il voulut encore se livrer aux conservateurs en offrant à M. Chapleau le poste de chef du mouvement prétendu national dans la province de Québec. M. Mercier consentait à marcher sous le commandement de M. Chapleau, qu'il traitait aujourd'hui de vendu, de brigand, de pendard, etc.

Quelle girouette que ce chef du parti libéral! Il est toujours prêt à brûler ce qu'il a adoré la veille, pourvu qu'il arrive à saisir un portefeuille de ministre et à faire de la politique payante.

C'est là l'homme que les rouges voudraient imposer aujourd'hui comme chef du cabinet de notre province. Jamais le peuple ne consentira à se faire gouverner par un homme qui se jette dans les bras de tous les partis pour satisfaire son ambition et servir ses intérêts.

La question Bulgare

St-Petersbourg, 1.—Le Novoe Vremya publie un télégramme de Moscou qui dit que la crise bulgare paralysait le commerce et empêchait la reprise des affaires que les bonnes récoltes rendraient meilleures.

Moscou est prête à toute éventualité. La condition actuelle est aussi mauvaise que la guerre, sinon plus.

Vienne, 1.—Toute la presse de Vienne approuve le discours de Tisza dans le parlement hongrois.

On dit positivement que le général Kaulbar, vu des instructions reçues de St-Petersbourg, a modéré son attitude à l'égard de la régence et est devenu plus conciliant. On regarde comme probable que les relations entre la Russie et la Bulgarie vont devenir moins tendues.

Berlin, 1.—La Gazette de l'Allemagne du Nord réitère la prétention que l'abdication du prince Alexandre a été volontaire. Elle dit que la Russie avait d'anciennes raisons de plaintes contre le prince, mais qu'il n'y a aucune preuve qu'elle lui ait fait les menaces.

L'action de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie, d'après ce journal, est bornée à persuader le prince Alexandre d'une manière courtoise et amie à s'abstenir de mettre à exécution de suite les mesures contre les conspirateurs. Dans un pays comme la Bulgarie le prince Alexandre devait s'attendre à avoir des conspirations. Les autres pays éprouvent de semblables révolutions sans que pour cela leurs

souverains abdiquent de suite.

Londres, 1er.—L'attaché militaire autrichien à Sofia a reçu instruction d'encourager la régence bulgare de ne donner aux demandes de la Russie qu'un appui éventuel.

On a défendu aux journaux de St-Petersbourg de publier certaines parties du discours de M. Tiszar hier.

Le discours de M. Tiszar est interprété à Pesth comme signifiant que l'Autriche va demeurer neutre si la Bulgarie se soumet à la Russie; mais que si elle résiste l'Autriche empêchera l'occupation de la Bulgarie par la Russie.

Sophia, 1.—Le peuple dans tout le pays tient des assemblées et adopte des résolutions demandant au gouvernement de s'opposer aux demandes du général Kaulbar.

La modération du général Kaulbar est due à un télégramme reçu de M. De Giers lui disant que la Russie ne désirait pas intervenir dans la constitution ni les affaires intérieures de la Bulgarie.

Plusieurs officiers arrêtés pour avoir pris part à la révolte ont été mis en liberté.

M. Stambouloff a informé le général Kaulbar que lui et les autres ministres étaient prêts à donner des garanties que le prince Alexandre ne serait pas réélu.

Les élections

LISTE DES CANDIDATS

Ministériels	Oppositionnistes
Owens	Dudridge
Denis	Pilon
	Bélanger
Blanchet	Dulac
Bergevin	Bisson
Faucher	Langelier
Kobillard	Sylvester
Martin	Hamilton
Lynch	Warne
Martel	Robicheau
Trudel	Trudel
Clement	Morin
Tremblay	Hamel
Derome	Robidoux
St-Hilaire	Leonard
Dumas	Girouard
McIntosh	Flynn
Dorchester	Beaubien
Church	Lachapelle
Gaspé	Champagne
Hochelaga	Demers
	Boyer
Iberville	McConville
Jacques-Cartier	Desjardins
	Gagnon
Joliette	Charlebois
Kamouraska	Duhamel
Laprairie	Forest
L'Assomption	Gaboury
Laval	Lemieux
Lévis	Dechenes
L'Islet	Laliberté
Lotbinière	Legris
Maskinongé	Laflèche
	Lafrenière
Mégantic	Johnson
Missisquoi	Spencer
Montcalm	Richard
Montmagny	McGillivray
Montmorency	Lafontaine
Montréal-Est	Bernatchez
	Turcotte
	Gravel
	David
	McShane
	Stephens
	Lafontaine
	Turcotte

HEURES DES OFFICES DU DIMANCHE ET DES JOURS DE FÊTES

DANS LES

Eglises catholiques de Québec.

Haute-Ville

BASILIQUE.—R. M. Jos. Auclair, curé.—Rues Duval et La Fabrique.
Messes Basses : 5 hrs, 6 hrs, 7 hrs, 8 hrs.—GRAND-MESSE : 9 hrs A. M.—Vêpres : 2 hrs P. M.

CONGREGATION N.-D.—R. P. Saché, Sup.—Côté des rues Dauphine et d'Auteuil.
Messes Basses : 5 hrs, 6 hrs et 7 hrs A. M.—SALUT : 5 hrs P. M.

CHAPELLE DU SEMINAIRE.

Messes Basses : 5 hrs, 6 hrs, 6 1/2 et 7 hrs A. M.

EGLISE ST-PATRICE.—R. P. M. S. Burke, Supérieur.—Rues St-Stanislas et McMahon.
Messes Basses : 5 hrs, 7 hrs, 8 hrs A. M.—GRAND-MESSE : 10 hrs A. M.—Vêpres : 7 hrs P. M.

CHAPELLE DE L'HOTEL-DIEU.—R. M. Beaulieu, Chapelain.—Rue Charlevoix.
Messe Basses : 6 hrs A. M. Vêpres : 2 1/2 hrs P. M.

Basse-Ville

CHAPELLE NOTRE-DAME DE LA VICTOIRE.—Rue Notre-Dame. Chapelain : R. M. J. B. C. Dupuis.
Messes Basses : 6 hrs et 7 hrs A. M. Semaine : 6 1/2 hrs et 7 hrs A. M.

Faubourg St-Jean

EGLISE ST-JEAN-BAPTISTE.—R. M. F. X. Plamondon, Curé.—Rue et faubourg St-Jean.
GRAND-MESSE : 9 hrs A. M.—Vêpres : 2 hrs P. M.—ARCHICONGRÉGATION : 7 hrs P. M.
Messes Basses : 6 hrs, 7 hrs et 8 hrs A. M.

CHAPELLE DU BON PASTEUR.—Chapelain : R. M. A. A. Blais.—Rue de Lachetrotière.
Messe Basses : 6 hrs A. M. Salut : 4 heures P. M.

CHAPELLE DES SŒURS DE LA CHARITÉ.—R. M. E. Bonneau, Chapelain.—Rue Richelieu.
Messes Basses : 6 hrs A. M. Salut : 5 heures P. M.

CHAPELLE STE-BRIGITTE.—Grande Allée, Rue St-Joseph.
Messe Basses : 7 hrs A. M.—SALUT : 4 hrs P. M.

St-Roch

EGLISE ST-ROCH.—R. M. F. H. Bélanger, Curé.—Rue St-Joseph et de l'Eglise.
Messes Basses : 5 1/2 hrs, 6 1/2 hrs, 7 1/2 hrs et 8 hrs A. M.—GRAND-MESSE : 9 1/2 hrs A. M.—Vêpres : 2 hrs P. M.

CHAPELLE DE LA CONGREGATION.—Rue St-Joseph.—R. P. Déry, chapelain des congréganistes.—R. M. F. Faguy, desservant.
Messe Basses : 6 hrs A. M.—GRAND-MESSE : 9 1/2 hrs A. M.—Vêpres : 2 hrs P. M.—OFFICE du soir : 7 hrs P. M.

St-Sauveur

EGLISE ST-SAUVEUR.—R. P. Grenier, Supérieur.—Rue Massue et Boissieu.
Messes Basses : 5 1/2 hrs, 6 1/2 hrs, 7 1/2 hrs et 8 1/2 hrs A. M.—GRAND-MESSE : 9 1/2 hrs A. M.—Vêpres : 2 hrs P. M.—ARCHICONGRÉGATION : 7 hrs P. M.

CHAPELLE N.-D. DE LOURDES.—R. P. Jodoin, Directeur.—Rue Hermine.
Congrégation pour les hommes.—Messe Basses : 6 1/2 hrs A. M.
Congrégation des jeunes gens.—R. P. Boissonnault, directeur.—Messe Basses : 7 hrs A. M. Ces deux messes sont pour les congréganistes seulement.

Guide des Voyageurs

Chemins de Fer

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN

DÉPART DE QUÉBEC

Train Express direct à 2.30 h. p. m., arrive à Trois-Rivières à 5.17 et à Montréal à 9.10 p. m.

Train Express direct à 10 h. p. m., arrive à Trois-Rivières à 1.50 h. a. m., et à Montréal à 6.30 h. a. m.

Train Mixte à 9 h. a. m., arrive à Trois-Rivières à 7.45 a. m., et à Montréal à 3.00 p. m.

Les trains du dimanche partent de Québec pour Montréal à 6 1/2 heures p. m.

GRAND-TRONC

TRAIN MIXTE

2.00 P. M.—Train mixte laissera la Pointe Lévis pour Richmond et tous les points de l'Est et de l'Ouest, arrivant à Montréal à 8.00 P. M.

TRAIN DU SOIR

8.30 P. M.—Express pour Richmond, Sherbrooke, Island Pond, Gorham, Lewiston, Portland, Moncton et tous les points de l'Ouest, de l'Est, et du Sud-Ouest et Nord-Est.

QUÉBEC ET LAO ST-JEAN

Allant au Nord

6.35 A. M. Train mixte laissera Québec pour St-Raymond arrivant à 10 a. m. et se rendant à la Rivière à Pierre les mardis et jeudis, arrivant à 11.00 a. m.

5.30 P. M. Train de la malle tous les jours arrivant à St-Raymond à 7.10 et à la Rivière à Pierre à 8.00 p. m.

Allant au Sud

6.00 A. M. Train de la malle laissera la Rivière à Pierre tous les jours (St-Raymond 7.10 a. m.) pour Québec arrivant à 8.40 a. m.

3.00 P. M. Train mixte laissera St-Raymond tous les jours (Rivière à Pierre les mardis et jeudis à 1.15 p. m.) pour Québec arrivant à 6.00 p. m.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Trains laissera Lévis pour Halifax et St-Jean à 8.15 a. m.

Pour la Rivière-du-Loup à 2.30 p. m.

Pour la Riv. du Loup à 5.05 p. m.

Ces trains circuleront sur l'heure du Eastern Standard Time.

QUÉBEC-CENTRAL

Express—quittera Lévis à 2.45 p. m., arrive à Sherbrooke à 8.40 p. m. et à New-York, 11.45 a. m.

Mixte—quittera Lévis 3.00 p. m., arrive à St-François à 7.45 p. m.

Express—départ de New-York à 4.30 p. m., arrive à Lévis à 2.20 p. m.

Mixte—quittera Saint-François, 6.00 a. m., arrive à Lévis 11.15 a. m.

Lignes de Steamers

LIGNE ALLAN

Un steamer de cette ligne laisse Québec pour Liverpool, tous les jeudis, durant la navigation, avec les passagers, arrivant à Rimouski pour le service de la malle.

Prix du passage de Québec : Cabine \$60, \$70 et \$80 ; Cabine secondaire : \$30 ; Entrepont : \$20.

COMPAGNIE DES PORTS DU GOLFE

Le Miramichi partira de Québec mardi, le 5 octobre à 2 h. p. m., pour Pictou, arrivant à la Pointe aux Pères, Summerside et Charlottetown.

Vente des billets de passage chez Léve et Alden, vis-à-vis l'hôtel St-Louis.

Bateaux à Vapeurs

QUÉBEC ET LÉVIS

Les bateaux South et North font le trajet entre Québec et Lévis tous les 10 minutes le jour et la nuit. Prix aller et retour 6 cents.

TRAVERSE DE QUÉBEC A LÉVIS

QUÉBEC | LÉVIS

Pour le chemin de fer Intercolonial.

A. M. P. M.

7.45 Malle pour 2.00 Malle de la Riv. Halifax. du Loup.

8.00 Accommodation 6.00 Accommodation pour la Rivière du Loup.

P. M. 7.30 Malle pour 2.00 Malle pour la Rivière du Loup.

4.45 Accommodation 6.15 Accommodation pour la Rivière du Loup.

1.30 Malle anglaise 1.30 Malle anglaise pour Rimouski le s. a. m. de dimanche seulement.

Pour le Québec Central

P. M. A. M.

2.15 Express pour 11.30 Train mixte de Sherbrooke. Saint-Joseph.

P. M. P. M.

2.30 Train Mixte 2.30 Express de pour St-Joseph. Sherbrooke.

TRAVERSE DU GRAND-TRONC

QUÉBEC | STATION DE LÉVIS

P. M. A. M.

1.45 Train Eclair 7.00 Malle de l'Ouest. pour l'Ouest. P. M.

8.00 Malle pour 2.00 Malle de l'Ouest. Richmond.

Voyages intermédiaires pour tout.

ISLE D'ORLÉANS ET QUÉBEC

DE L'ISLE D'ORLÉANS DE QUÉBEC

5.15 A. M. 6.15 A. M.

8.00 A. M. 9.15 A. M.

10.00 A. M. 11.30 A. M.

1.30 P. M. 2.30 P. M.

3.30 P. M. 4.45 P. M.

5.30 P. M. 6.15 P. M.

LES DIMANCHES

DE L'ISLE D'ORLÉANS DE QUÉBEC

11.30 A. M. 1.00 P. M.

3.30 P. M. 2.30 P. M.

4.00 P. M. 5.00 P. M.

6.00 P. M. 5.00 P. M.

Arrêt à St-Joseph en allant et revenant.

A commencer de jeudi le 8 juillet, il y aura un voyage spécial tous les jeudis soir. Le vapeur partira de l'Isle à 10 heures.

STE CROIX

Le Ste-Croix, capt Boisvert, part de Ste-Croix tous les lundis et vendredis, remenant le lendemain, arrivant à la Pointe à Aubain, Pointe aux Tremblais et St-Antoine. Heure réglée par la marée.

SAGUENAY

Le vapeur UNION, quittera Québec, à 7.30 A. M., les mardis et vendredis.

Pour Chicoutimi et Ha! Ha! Bay, arrivant à Baie St-Paul, les Eboulements, l'île aux Coudres, la Malbaie, Rivière du Loup, Tadoussac et l'Anse St-Jean.

Le MAGNET partant de Québec à 7.30 A. M. les Jeudis.

Arrivant à la Baie St Paul, les Eboulements, Malbaie, Rivière du Loup, Tadoussac, Ha! Ha! Bay et Chicoutimi.

On pourra se procurer des billets et retenir des cabines pour les ports ci-dessus au bureau de la Compagnie, quai St-André.

GRONDINES

L'Etoile, capt Paquet, part des Grondines, tous les lundis et vendredis, remenant le lendemain, arrivant au Cap Santé, Platon, Deschambault, Lotbinière, Grondines et St-Jean Deschambault. Heure réglée par la marée.

Lignes d'Omnibus

La Côte Graddon, le Couv. de Jésus-Marie et les Cimetières Mount Hermon et Woodfield.

LA SEMAINE

DÉPART DE LA BARRIÈRE DÉPART DE LA CÔTE GRADDON

7.30 A. M. 8.15 A. M.

12.15 P. M. 1.00 P. M.

2.15 P. M. 3.45 P. M.

5.15 P. M. 6.00 P. M.

Pour l'Eglise Ste-Foye, le Cimetière Belmont et le Couvent de Bellevue.

DÉPART DE LA BARRIÈRE DÉPART DE L'ÉGLISE ST FOYE

7.30 A. M. 8.30 A. M.

3.15 P. M. 3.30 P. M.

4.30 P. M. 5.30 P. M.

Les dimanches

Départ de la barrière St-Foye à 1 heure P. M. et tous les demi-heures jusqu'à 5 hrs p. m.

Un omnibus quittera la Barrière St-Foye pour l'Eglise St-Foye à 1 heure P. M. et 5.30 P. M.

Quittera l'Eglise St-Foye à 2 heures et 7 heures P. M.

En prenant le tramway 15 minutes avant les heures ci-dessus, on arrivera à temps pour prendre l'omnibus.

CAP ROUGE

Départ du Cap Rouge à 4 a. m., arrive à Québec à 10 heures a. m.

Départ du Bureau de Poste, Québec, pour Berthier et le couvent de Silley à 11.45 a. m.

Départ de l'Eglise de Silley à 1 heure p. m., arrive à Québec à 2 heures p. m.

Départ du Bureau de poste pour le couvent de Silley et Cap Rouge à 4.15 p. m.

Prix aller et retour, 50 cts. et 25 cts. pour les enfants.

ST-AMBROISE (Jeune-Lorette)

Départ de Québec, tous les jours, à 4 heures p. m., de chez Ant. Blondin, épicer, coin des rues de la Couronne et St-Valier, St-Roch.

De St-Ambroise (Jeune Lorette) pour Québec, tous les jours à 8 hrs A. M.

Prix : 40 cents aller et retour.

CHATEAU RICHER

Départ de Québec tous les jours à 4 heures P. M., chez Jean Lemelin, épicer, 111, rue du Pont, St-Roch. Départ du Château Richer à 6 1/2 heures du matin. Prix : aller et retour 60 cents.

Les dimanches de Québec à 6 heures du matin.

Prix : aller et retour, 60 cts.

BARRIÈRE DU SAULT MONTMORENCY

Quatre omnibus partiront du Pont Dorchester pour le Sault Montmorency, tous les jours, le matin à 10 heures et à 1 1/2 heures.

L'après-midi à 5 heures et 6 1/2 heures.

Départ de la Barrière du Sault, le matin à 5 heures et 7 heures. L'après-midi à 2 et 4 heures.

Les dimanches, de la Barrière du Sault à midi et à 5 heures p. m. De Québec, à 1 1/2 heure p. m. et 6 1/2 heures p. m.

Prix : aller et retour, 20 cts.

DE QUÉBEC A STE TITE DES CAPS

La voiture transportant la malle pour St Tite des Caps, prendra des passagers pour Sault Montmorency, Château Richer, Ange Gardien, Ste Anne, St-Férol St-Joachim et St-Tite des Caps.

Le départ a lieu tous les jours à 4 heures de l'après-midi, de chez Evariste Drouin, épicer, coin des rues Ste-Marguerite et Grant, St-Roch.

Chars Urbains

LIGNE DE LA RUE ST-JEAN

Voyagent tous les jours, de 8 hrs du matin à 8 heures du soir, et font le trajet tous les 10 minutes entre la barrière Ste-Foye et le bureau du Courrier du Canada. Prix : 5 cents.

LIGNE DE ST-ROCH

Pont le trajet tous les 15 minutes entre la barrière St-Valier et le marché Champlain, tous les jours depuis 6 hrs du matin jusqu'à 9.25 hrs du soir.

Prix : 5 cents.

Ascenseur

Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis, de 7 heures du matin à 9.30 du soir.

Les mardis et samedis, de 6 heures du matin à 9.30 du soir.

Le dimanche de midi à 9.30 h du soir.

Prix : 2 cents, 5 cents aller et retour, ou deux passages.

ELIXIR

PRÉPARÉ PAR LES

Sœurs de l'Hôpital du Sacré-Cœur.

ELIXIR ALBUMINO-FERRUGINEUX.—Ce tonique puissant et reconstituant par le fer qu'il contient, jouit d'une grande efficacité contre l'appauvrissement du sang, et par l'albumine qui s'y trouve en dissolution, c'est une nourriture substantielle infiniment préférable à tous les extraits de bœuf.

En vente chez les pharmaciens et au dispensaire de l'Hôpital du Sacré-Cœur, Québec.

Québec, 26 novembre 1884. 69

Télégraphie d'alarme de Québec

Voici la liste complète des signaux d'incendie, dont le nombre vient d'être augmenté de six. En outre, la boîte 7 se trouve maintenant à l'angle des rues Hébert et du Rempart :

1 rue Ste Ursule, station centrale.

2 Ste Anne et Auteuil.

3 Grisons et Ste Geneviève.

4 Haldimand et St-Louis.

5 Jardins et Ste Anne.

6 Buede et Fort.

7 Hébert et Rempart.

8 Ste-Famille et Hébert.

9 St-Julie et d'Artigny.

10 St-Jean et Collins.

11 Palais et Mac-Nahon.

12 St-Jean et St-Stanislas.

13 Chantier Dinning, (Champlain).

14 Epicerie Taylor.

15 rue Champlain, 474.

16 St-Jean et Sutherland.

17 Dégny et St-Olivier.

18 Maison Giblin (Champlain).

19 rue Champlain, 103.

20 Dalhousie et Arthur.

21 Côte de la Montagne, au bas.

22 Sault-au-Matelot et St-Jacques.

23 Côte Dambourges et St-Paul.

24 St-François et la Chapelle.

25 Pied de la rue de l'Eglise.

26 Lemesurier, rue St-Paul.

27 Marché St-Paul, station.

28 Prairie et St-Dominique.

29 Fossés et Pont.

30 St-Valier et la Chapelle.

31 L'Eglise et St-Joseph.

32 Dorchester et des Commissaires.

33 Dorchester et N. D. des Anges.

34 St-Valier et Belleau.

35 Colomb et Nelson.

36 St-Anselme et St-Joseph.

37 Caron et la Reine.

38 Reine et Couronne.

39 Argo et Turgeon.